



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2596**

commune (s) : Ecully

objet : Contrat de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de conventions - Participation 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2596**

commune (s) : Ecully

objet : **Contrat de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de conventions - Participation 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application d'Ecully du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Elle constitue une réponse concertée et partagée en matière d'aménagement et de requalification du quartier autour de 4 axes fédérateurs :

- poursuivre la mise en valeur du quartier car certains espaces extérieurs méritent de faire l'objet d'opérations d'aménagement et/ou d'adaptation,

- améliorer la gestion des espaces et équipements ouverts au public pour maintenir le bon usage des espaces et le bon fonctionnement des équipements, bâtiments communaux et locaux communs résidentiels ouverts au public,

- renforcer le sentiment de sécurité car malgré une baisse de faits délictueux dans le quartier, le sentiment d'insécurité n'a pas totalement disparu,

- développer le dialogue entre les habitants et avec les institutionnels car malgré les actions menées par le bailleur, les pouvoirs publics et les associations, le dialogue entre les habitants et les partenaires institutionnels s'avère difficile.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2011, le coût global de la GSUP est estimé à 48 225 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 11 750 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2011, précisant l'objet du financement de la Communauté urbaine, le montant prévisionnel de chacune d'entre elles ainsi que la répartition entre les différents partenaires financiers, est annexé au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité du quartier Sources-Pérollier de la commune d'Ecully, pour l'année 2011,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 750 €, soit :

- 6 750 € au profit du comité de gestion Sources Pérollier,

- 5 000 € au profit d'Alliade Habitat.

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine, le comité de gestion Sources-Pérollier et Alliade Habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - comptes 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 1969, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 5 875 € en 2011,

- 5 875 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.